



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question orale n° 1652

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation de l'emploi des jeunes sur le bassin de l'Ardèche méridionale et de la montagne ardéchoise. Sur ce bassin d'emploi fortement touché par la crise textile à la fin des années 90, l'accès au marché du travail est difficile pour les jeunes, la crise internationale aggravant encore cette situation. Des mesures sont prises au niveau national pour apporter des réponses en matière d'ouverture du système éducatif sur le monde du travail en développant notamment l'alternance à tous les échelons de la formation initiale. En effet, paradoxalement, de nombreux métiers sont en tension sur le terrain avec des offres d'emplois non pourvus. Il lui demande donc quelles mesures envisage de prendre le Gouvernement pour conforter, en relation avec Pôle emploi, l'action des organisations en charge de la formation et de l'emploi des jeunes sur notre bassin qu'il s'agisse de la mission locale de l'Ardèche méridionale, du CFA d'Aubenas-Lanas, du lycée hôtelier de Largentière ou encore du Greta Vivarais-Provence particulièrement actif dans le domaine de la formation continue sur le bassin d'emploi d'Aubenas.

Texte de la réponse

INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN ARDÈCHE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Flory, pour exposer sa question, n° 1652, relative à l'insertion professionnelle des jeunes en Ardèche.

M. Jean-Claude Flory. Madame la secrétaire d'État, ma question porte sur la situation de l'emploi des jeunes dans le bassin de l'Ardèche méridionale et de la Montagne ardéchoise.

Dans ce territoire rural, dont la ville d'Aubenas représente le carrefour économique, la décennie 1990-2000 a été marquée par un faible renouvellement des activités industrielles et, surtout, par une crise textile historique qui a entraîné la perte de plusieurs milliers d'emplois. Au regard de ce contexte, l'accès au monde du travail est plus difficile pour les jeunes. Depuis 2008, la crise internationale aggrave encore la situation.

Des mesures sont prises au niveau national pour apporter des réponses, notamment par une meilleure ouverture du système éducatif au monde du travail. Nous sommes convaincus de la nécessité de développer l'alternance à tous les échelons de la formation initiale, car, sur le terrain, les enjeux en termes d'emploi des jeunes sont considérables. Ainsi, de façon paradoxale, on constate de nombreux métiers en tension ; un réseau dense de petites entreprises propose des emplois parfois non pourvus.

La création et la reprise d'entreprises représentent également des débouchés significatifs pour ceux qui maîtrisent la technicité d'un métier.

Avec l'appui des chambres consulaires, qui s'impliquent fortement, la poursuite de la valorisation de l'apprentissage et des métiers est indispensable. Plus que jamais, la formation des jeunes est le plus bel investissement pour l'avenir.

En relation avec Pôle emploi, nombreux sont les acteurs qui s'investissent au quotidien sur ce sujet. C'est le cas des lycées, tout d'abord, sur le bassin albenassien, avec en complément, une réflexion en cours sur la création motivée d'un nouvel établissement en Ardèche méridionale, à Joyeuse. Les équipes pédagogiques sont à

l'origine d'initiatives intéressantes, soutenues par les pouvoirs publics, comme la création de formations supérieures sur les énergies renouvelables, en relation avec le CNAM.

Je tiens aussi à saluer l'action remarquable conduite au sein du centre de formation d'apprentis d'Aubenas-Lanas et du lycée hôtelier de Largentière, d'où sortent de nombreux apprentis et étudiants des métiers. Dans 80 % des cas, ceux-ci trouvent un emploi à l'issue de leur formation, un chiffre remarquable pour ce type de filière. La mission locale de l'Ardèche méridionale et le GRETA Vivarais Provence jouent également un rôle déterminant.

Aussi, je souhaiterais connaître les mesures complémentaires envisagées pour accompagner les jeunes vers l'emploi dans notre pays, et plus particulièrement dans le bassin de l'Ardèche méridionale et de la Montagne ardéchoise.

Mme la présidente. La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée de la santé*. Monsieur le député, je vous prie d'excuser Xavier Bertrand, en déplacement aujourd'hui.

Votre question est légitime, et sachez que la mobilisation de l'État et de l'ensemble de ses partenaires est très forte sur ce territoire, qui connaît depuis la fin des années quatre-vingt-dix de graves difficultés en matières d'emploi.

Ainsi, dans le cadre du plan de mobilisation pour l'emploi, le SPE local, animé par le sous-préfet de Largentière, se réunit désormais mensuellement. Il associe tous les acteurs : la DIRECCTE, Pôle emploi, la mission locale, la maison de l'emploi, Cap emploi, ainsi que la chambre de commerce et d'industrie.

Plusieurs projets me semblent témoigner de cette mobilisation de l'État au côté des acteurs locaux. Il y a, tout d'abord, la rénovation du CFA d'Aubenas-Lanas, portée par la CCI et que l'État a accompagnée à hauteur de 500 000 euros.

De même, une opération pilote associant l'inspection académique, les services de l'État et la CCI, permet à de jeunes alternants de témoigner de leur expérience auprès d'élèves de leurs établissements d'origine. Nous obtenons des résultats sur l'alternance en Ardèche puisque les contrats d'apprentissage y sont en progression de 25 % et les contrats de professionnalisation de 12 % par rapport à l'année dernière. J'ajoute que l'État reste le premier financeur de la mission locale de l'Ardèche méridionale aux côtés des collectivités.

Un autre projet associe les dispositifs de l'alternance - contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation - à la reprise d'une TPE artisanale ou commerciale, sur des référentiels de formation technique ou managériale de type " entrepreneur de petite entreprise ". Ce dispositif pourrait profiter de la dynamique du plan national " Étudiants entrepreneurs " visant à développer l'esprit entrepreneurial chez les étudiants et à faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs issus de l'enseignement supérieur ; il s'agit de permettre à de jeunes Ardéchois issus de filières professionnelles de type " bac pro " de poursuivre une formation post-baccalauréat en lien avec la reprise d'une entreprise. La DIRECCTE accompagne ce projet en lien avec les chambres consulaires, et la CCI de l'Ardèche est déjà en relation avec Jean-Pierre Boissin, coordinateur national du plan national " Étudiants Entrepreneurs.

Il convient d'évoquer également les actions portées par la maison de l'emploi et de la formation d'Aubenas, soutenues par des financements de l'État : celles visant à anticiper le développement induit par le futur espace de restitution de la grotte Chauvet, dossier sur lequel chacun connaît votre engagement, monsieur le député ; celles aussi accompagnant les effets de la croissance durable et des nouvelles réglementations thermiques sur les métiers du bâtiment : là aussi les partenaires locaux représentants de branche sont étroitement associés et actifs.

Enfin, nous étudions, dans le cadre du soutien au plan national de lutte contre le décrochage scolaire, la possibilité d'implanter sur Aubenas une antenne de l'école de la deuxième chance située à Valence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1652

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12392

Réponse publiée le : 9 décembre 2011, page 8653

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 novembre 2011